



Litige RC et contrat "assure tant pour son cpte que pour celui du

Par **mario58**, le **07/02/2016** à **21:53**

j'ai un contrat d'assurance pour l'exploitation agricole dont je suis locataire avec la mention "assure tant pour son compte que pour celui du propriétaire".

avec mon tracteur, lors de l'arrachage d'un arbre qui menaçait de tomber sur le toit d'un hangar, la sangle a cassé et...l'arbre est tombé sur le toit du hangar occasionnant des frais importants.

ma rc semble engagée.. mais l'assurance refuse de rembourser le propriétaire car elle indique que je ne peux être assuré si je fais des dégats à des biens dont j'ai la garde..

si le propriétaire avait assuré de son côté le gros oeuvre ma RC aurait elle fonctionnée ?

pourquoi alors m'avoir fait souscrire ce type de contrat ?

le litige dure depuis plusieurs mois et le toit n'est toujours pas réparé !

quels recours ai-je contre la compagnie d'assurance ?